

1804 PRIME LOGISTICS

SAS, société par actions simplifiée au capital de 19 000 €

Siège social : 12 rue Dumas

93800 EPINAY-SUR-SEINE

942 464 132 RCS BOBIGNY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT **EN DATE DU 4 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre mai, à dix heures,

La société 1804 Global Holdings représentée par Monsieur Guybert GUSTINVIL préside la séance en sa qualité de présidente.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Révocation du directeur général sur décision du président,
- Restitution des biens,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, décide de prononcer la révocation de Monsieur Abdoulaye CAMARA de ses fonctions de Directeur Général de la société, et ce, à compter de ce jour, le 4 mai 2026.

L'Assemblée constate que cette révocation intervient sur décision du Président, conformément aux dispositions statutaires. En conséquence, Monsieur Abdoulaye CAMARA ne peut plus engager la société ni agir en son nom en qualité de Directeur Général à compter de cette date.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la révocation prononcée à la première résolution, l'Assemblée Générale enjoint à Monsieur Abdoulaye CAMARA de restituer à la société l'intégralité des biens matériels et immatériels mis à sa disposition pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général notamment les deux téléphones et le Citroën Jumpy.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Suite à cette révocation, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 36 des statuts comme suit :

« *La première Présidente de la Société nommée aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :*

*La société **1804 Global Holdings**,*

SASU au capital de 500,00 €,

Dont le siège est sis 12 Rue Dumas 93800 ÉPINAY-SUR-SEINE

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 933 629 792

RCS BOBIGNY

Représentée par Monsieur Guybert GUSTINVIL, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

Monsieur Guybert GUSTINVIL accepte les fonctions de Présidente au nom et pour le comptes

de 1804 Global Holdings et déclare en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité

ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonction. »

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associés ou leurs mandataires.

Fait à EPINAY-SUR-SEINE

Le Président

Signé par :

Guybert GUSTINVIL

95B6E11A659B49A...

Un associé

Signé par :

Guybert GUSTINVIL

95B6E11A659B49A...